



Gemeng
BIWER

Biwer, le 5 mars 2026

AVIS

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

BCE/CLT-UFA a introduit une demande d'autorisation (N° du dossier : 1/26/0038) relative à la modification du délai de mise en exploitation (1/25/0422).

Le dossier de demande d'autorisation peut être consulté par le public intéressé à la maison communale à L-6834 Biwer, 6, Kiirchestrooss, du 5 au 19 mars 2026 inclus.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Marc LENTZ
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal